

# ► Débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'ouest

1<sup>er</sup> octobre - 19 décembre 2010

## Cahier d'acteur n°17



La Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E publie les contributions des acteurs institutionnels, sous forme de cahiers d'acteurs. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur le site Internet [www.debatpublic-rer-e.org](http://www.debatpublic-rer-e.org). Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

### Il faut du nouveau à l'est !

*Avec 1,3 million d'habitants, 72 000 entreprises, des pôles économiques en plein développement comme Roissy, Marne-la-Vallée ou Sénart-Melun-Villaroche, des filières d'excellence comme l'éco-construction ou le tourisme, des ressources naturelles indispensables à l'ensemble de la région, la Seine-et-Marne occupe aujourd'hui une place déterminante au sein de la métropole francilienne, dont elle contribue largement à la dynamique et à l'attractivité.*

*Le prolongement du RER E à l'ouest est un projet important pour la Seine-et-Marne car il va faciliter les déplacements de nombreux Seine-et-Marnais. Cependant, le débat en cours sur le prolongement du RER E à l'ouest ne doit pas oublier les deux autres terminus situés à l'est : Chelles-Gournay et Tournan-en-Brie. Les prolongements à l'est des deux branches du RER E, de Chelles jusqu'à Meaux d'une part, et de Tournan-en-Brie jusqu'au Val Bréon d'autre part, revêtent un caractère d'intérêt général. Ils concernent les habitants, les entreprises, les salariés et les usagers du RER.*

*Si la Seine-et-Marne a besoin de l'Ile-de-France, l'Ile-de-France a également besoin de la Seine-et-Marne. Il faut donc rassembler toutes les conditions pour que le nouveau tracé du RER E améliore les déplacements des voyageurs seine-et-marnais et prenne en compte les pôles de développement du département.*

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :





## ▶ Le prolongement du RER E à l'ouest, un atout pour tous

Pour développer les nouvelles formes de mobilité, le Conseil général de Seine-et-Marne et l'ensemble des partenaires en charge des transports doivent imaginer des infrastructures innovantes qui organisent au mieux les déplacements des Seine-et-Marnais.

### ▶ Priorité à l'amélioration des transports

Le prolongement du RER E à l'ouest, initié dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région pour la période 2007/2013 fait partie du Plan de mobilisation pour les transports qui a été adopté par la Région Ile-de-France, l'ensemble des départements franciliens et la ville de Paris. Ce plan sans précédent porte sur un investissement de 18 milliards d'euros sur 10 ans.

Pour rappel, le Conseil Général de Seine-et-Marne finance ce plan à hauteur de 138 millions d'euros qui porte sur :

- ▶ le prolongement du RER E vers La Défense afin de désaturer le RER A et d'offrir des liaisons directes aux usagers du RER E des branches de Chelles et Tournan-en-Brie, prolongement qui doit s'accompagner d'une extension à l'Est jusqu'au Val Bréon,
- ▶ l'amélioration du service et le renouvellement des rames du Transilien,
- ▶ la modernisation des RER A, B et D pour améliorer la régularité et le confort des usagers,
- ▶ la création de lignes de bus site propre (T-Zen) Sénart-Corbeil, Sénart-Melun et Lagny-Val d'Europe,
- ▶ la création d'un tram-train entre Marne-la-Vallée, Esbly et Meaux.

### ▶ Un projet très attractif pour les Seine-et-Marnais

Si les enjeux majeurs de l'extension du RER E à Mantes-la-Jolie concernent l'ouest de la métropole, avec le choix des tracés entre Haussmann-Saint-Lazare et La Défense, ce projet va avoir des impacts sur les déplacements de nombreux Seine-et-Marnais.

En effet, la Seine-et-Marne va renforcer son potentiel en termes de mobilités grâce à un important renforcement de l'attractivité du RER E et par la désaturation du RER A.

#### *L'accès direct à Nanterre / La Défense*

Pour les Seine-et-Marnais, et plus particulièrement pour les communes situées sur les lignes du RER E de Chelles et de Tournan-en-Brie ainsi que les villes avoisinantes, cet aménagement doit faciliter l'accès au pôle d'emploi de Nanterre - La Défense depuis Paris et l'Est de l'Ile-de-France. Les avantages sont nombreux : gain de temps et fin de la correspondance avec le RER A à Haussmann-Saint-Lazare ou à Val de Fontenay.

#### *L'accès direct au nouveau pôle d'emploi Paris Nord-Est / Saint-Denis Pleyel*

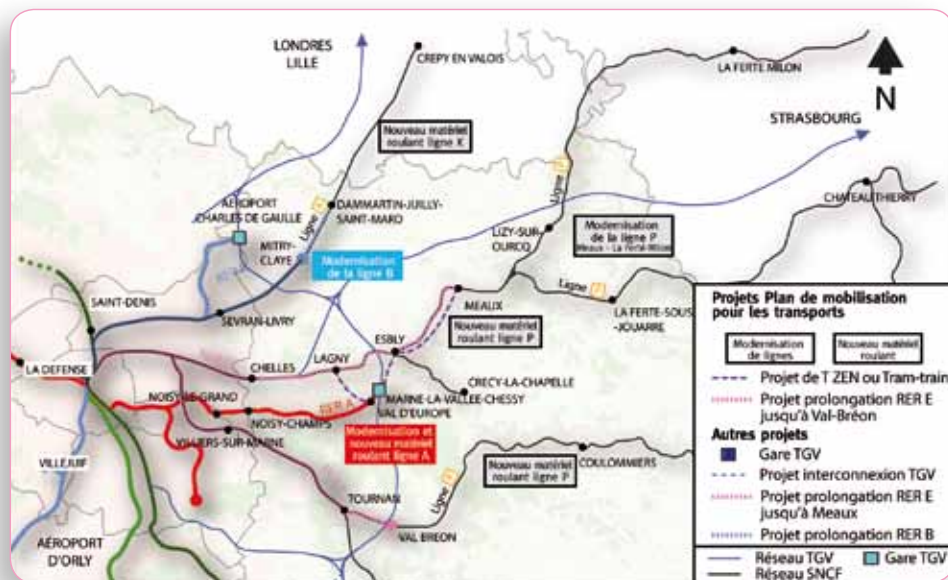
La création de la gare « Evangile » donnerait un accès privilégié des deux branches est du RER E au nouveau pôle économique Paris Nord-Est qui s'étend de la Porte de la Chapelle à la Porte de la Villette. Ce nouveau pôle économique de 200 hectares (10 000 habitants et 25 000 emplois) qui va développer de l'activité, des emplois et des équipements structurants serait ainsi mieux desservi.

#### *La désaturation concomitante du RER A*

Les usagers du RER A de Marne-la-Vallée devraient bénéficier d'une baisse de fréquentation (10 à 15 %) entre Châtelet-les Halles et Auber grâce au prolongement du RER E et de la généralisation, en 2011, des nouvelles rames à deux étages. La situation devrait ainsi progressivement s'améliorer.

# Les demandes du Conseil général de Seine-et-Marne : prolongation à l'est du RER E et augmentation des fréquences des trains

Le Conseil général regrette que la question des impacts à l'est de ce prolongement à l'ouest soit insuffisamment abordée dans le débat qui est soumis au public. Le Conseil général propose au débat deux questions essentielles : les prolongements à l'est du RER E (de Chelles jusqu'à Meaux et de Tournan-en-Brie jusqu'à la zone d'activités du Val Bréon) et l'augmentation de la fréquence des trains.



Le STIF (autorité organisatrice des transports en Ile-de-France) s'est engagé fin 2009 à lancer une "réflexion d'ensemble – type schéma de secteur – sur la partie existante du RER E" qui intégrerait un diagnostic sur les conditions d'exploitation actuelle en Seine-et-Marne du RER E et de la ligne P. Toutefois cette démarche n'a pas été inscrite dans le dossier du débat public pour le prolongement à l'ouest. Le Conseil Général de Seine-et-Marne demande que cette étude soit engagée par le STIF dans les meilleurs délais, étude à laquelle il souhaite être étroitement associé.

## Le prolongement du RER E de Chelles jusqu'à Meaux

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) élaboré par la Région envisage le déplacement du terminus du RER E à Meaux. L'engagement de la démarche du schéma de secteur du RER E est l'occasion d'examiner les impacts, la faisabilité technique et financière de ce prolongement, au regard des nouveaux développements urbain des secteurs de Marne-la-Vallée et de l'agglomération melloise. La question de la connexion aux futurs réseaux de rocade de métros automatiques (Arc Express et Grand Paris) depuis Meaux, Esbly ou Lagny pourrait également être expertisée dans le cadre de ce schéma directeur.

## Le déplacement du terminus du RER E à Val Bréon

Dans le cadre de ce projet, le Département avec l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, entreprises, salariés) soutient la réflexion sur le déplacement du terminus du RER E jusqu'à la zone d'activités du Val Bréon à 3 km à l'est de Tournan-en-Brie, et les créations :

- ▶ d'une gare nouvelle génération multimodale (accès bus et vélo, espace covoiturage...) et multiservice, avec un pôle de rabattement permettant le stationnement des usagers,
- ▶ d'un atelier-garage de rames indispensable à l'exploitation de la ligne.

Conscient des enjeux économiques de la ZAC du Val Bréon, le Conseil général a obtenu du STIF que soient lancées des études d'extension à l'est. Le Département a également inscrit 100 000 euros pour cofinancer cette étude.

### PROPOSITION COMMUNE DES DEPARTEMENTS DE LA SEINE-ET-MARNE, DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET DU VAL DE MARNE

Aujourd'hui, la ligne E du RER à l'est de Paris fonctionne déjà en présentant de nombreuses limites. Certains services ne desservent pas les gares du cœur de l'agglomération. En période de pointe, certaines gares n'ont qu'un train tous les quart d'heure. L'infrastructure est partagée avec d'autres circulations ferroviaires qui réduisent la capacité de la ligne E.

Demain, le prolongement de la ligne à l'ouest de Paris va certainement être utilisé par de nouveaux usagers habitant l'est de Paris. Par conséquent, ce prolongement va conduire à une nouvelle surcharge du réseau à l'est de Paris.

Conscients de ces difficultés actuelles et futures, les départements de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne jugent indispensable que le prolongement à l'ouest soit accompagné d'un programme d'investissements permettant d'augmenter les fréquences à l'est ainsi que les conditions de confort de la ligne. Pour ce faire, les trois départements demandent l'élaboration d'un schéma de secteur sur toute la partie est du RER E en même temps que les études pour son prolongement à l'ouest.



## Les avantages du nouveau terminus à Val Bréon

- ▶ Le prolongement du RER E à l'ouest nécessite d'acquérir de nouvelles rames pour circuler sur la ligne. Ces nouvelles rames devront en partie être stockées sur les terminus actuels. Contrairement au site de Tournan-en-Brie, des opportunités d'implantation de ces garages existent au niveau de la ZAC du Val Bréon.
- ▶ Les gares d'Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie sont saturées par le stationnement de véhicules des usagers malgré les efforts des collectivités pour développer le rabattement en transport collectif.
- ▶ La ZAC du Val Bréon, dont le potentiel d'emplois est très important, bénéficierait d'un meilleur accès depuis les communes importantes de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne desservies par le RER E.

## Augmenter la fréquence des trains et la capacité de certaines rames

Le RER E ne peut pas être prolongé à l'ouest si la capacité de ses branches seine-et-marnaises (Chelles – Tournan-en-Brie) n'est pas augmentée. En effet, les deux lignes sont déjà très chargées et la saturation est prévisible. Le phénomène de surcharge de certains trains directs risque fortement de s'amplifier.

Pour éviter la saturation programmée du RER E à l'est, le Département demande donc l'augmentation de la fréquence des trains. A l'heure actuelle, le nombre de circulations possibles est fortement restreint par la limitation à deux voies de l'infrastructure existante, notamment au niveau du viaduc de Nogent-sur-Marne. De plus, d'autres trains de voyageurs partagent ces voies avec les rames du RER E, instaurent une contrainte supplémentaire en termes de capacité de l'infrastructure et d'enchaînement des trains.

Dans le cadre du débat public, RFF et la SNCF étudient la possibilité de mise en place d'un nouveau système d'exploitation, intitulé projet NexT, sur le tronçon Nanterre-La Folie – Evangile. Ce système pourrait faire circuler davantage de trains, augmenter leurs performances (vitesse et freinage) et améliorer leur régularité. Ce nouvel équipement nécessiterait d'adapter l'infrastructure ferroviaire et d'équiper les trains. Le Conseil général de Seine-et-Marne demande que ce nouveau système d'exploitation soit étendu à l'ensemble du RER E afin de :

- ▶ faire circuler davantage de trains par heure en desservant la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne ;
- ▶ ajouter des arrêts aux trains rapides du RER E sans augmenter le temps de parcours vers Paris ;
- ▶ renforcer la régularité de la ligne pour une meilleure qualité de service offerte aux utilisateurs.

## Conclusion

Le Plan de mobilisation pour les transports publics en Ile-de-France est un acte majeur pour l'amélioration des conditions de transports des usagers. Il est nécessaire d'apporter des garanties de financements au STIF et que l'Etat puisse s'engager également aux côtés des collectivités territoriales.

Le prolongement du RER E doit se faire à l'ouest comme à l'est. La Seine-et-Marne, forte de ses atouts et de ses potentialités de développement, demande à participer pleinement au futur schéma directeur de la ligne E envisagé par le STIF. Le Conseil Général de Seine-et-Marne sera vigilant à ce que les orientations qui seront prises répondent bien aux attentes des Franciliens et en particulier des Seine-et-Marnais.



**Conseil général de Seine-et-Marne**  
12 rue des Saint-Pères  
77010 Melun Cedex  
[www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)  
Tél. : 01 64 14 77 77  
Email : [contact@cg77.fr](mailto:contact@cg77.fr)



## Vincent EBLÉ

Président du Conseil général  
de Seine-et-Marne